



L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

Le premier Ministre
Le ministre de la Justice
Le ministre de l'Intérieur

Edition 2010

.be

■ © 28 mai 2010

■ **Editeur responsable**

Fernand Koekelberg, Commissaire général de la Police Fédérale
Place Quetelet 7, 1210 Bruxelles

■ **Réalisation**

SPF Intérieur, SPF Justice, Collège des Procureurs généraux, Police Judiciaire Fédérale et Commission Permanente de la Police locale

■ **Traduction**

Police Judiciaire Fédérale

■ **Lay-out et photographie**

Jocelyn Balcaen, Caroline Chaidron, Karolien Snyers et Lavinia Wouters.

■ **Imprimerie de la police intégrée**

L'approche des groupes d'auteurs itinérants

Contenu

les défis renouvelés

Contexte	2
Definition.....	3
Récentes evolutions en rapport avec les groupes d'auteurs itinérants	4
■ Phénomènes les plus importants dans lesquels les groupes d'auteurs itinérants sont actifs.....	4
Cambriolages dans les habitations	4
Skimming.....	5
Vols organisés dans les magasins	5
Vols à la tire organisés	6
Cambriolages dans les entreprises et les commerces	6
Vols de chargements le long des autoroutes	6
Vols de métaux.....	8
Vols sur chantiers et vols d'engins de chantier.....	8
■ Nature et formes d'apparition des groupes d'auteurs.....	10
Nature des groupes d'auteurs itinérants	10
<i>Auteurs des pays de l'ancien bloc de l'Est</i>	10
<i>Auteurs sédentaires</i>	10
Provenance des auteurs	11
Cohésion sociale et structures sous-jacentes	11
■ Méthodes de travail criminelles	12
Evolution globale.....	12
Contre-stratégies	13
■ Synthèse de l'évolution des groupes d'auteurs itinérants	14
Approche des groupes d'auteurs itinérants: une actualisation.....	16
■ Image.....	16
■ Approche administrative préventive.....	17
Sécurité: une responsabilité partagée.....	17
Renforcer les mesures administratives de prévention	17
Nouveaux accents de l'approche préventive administrative.....	20
“ <i>Droit administratif renforcé</i> ” en tant que complément d'une politique préventive.....	20
<i>Approche des activités de recel</i>	21
<i>Travail en réseau et partenaires</i>	22
<i>Visualiser le circuit des bijoux et des montres</i>	22
■ Approche répressive.....	23
Principes et points d'attention	23
Directives du Collège des Procureurs généraux	24
Création d'une synergie entre les acteurs	24
■ Suivi des victimes.....	28
■ Suivi des auteurs condamnés.....	29
Point d'attention particulier: l'agenda international	30
Conclusion	31

L'approche des groupes d'auteurs itinérants

Contexte

les défis renouvelés

Les groupes d'auteurs itinérants ont fait leur apparition lorsque, fin des années '90 – début des années 2000, il a été constaté que des bandes d'Europe Orientale et d'Europe Centrale étaient responsables de cambriolages en série dans les habitations, les commerces et les entreprises, de vols au bétier et de certaines formes de vols de véhicule.

Déjà à l'époque, les modes opératoires ont fait apparaître que les bandes étaient bien organisées et travaillaient méthodiquement. Elles montraient surtout de l'intérêt pour l'argent et les biens qu'elles pouvaient écouler sur des marchés de recel illégaux et des marchés de seconde main.

Etant donné que le sentiment d'insécurité de la population allait clairement croissant, les autorités policières de tout le pays ont retroussé leurs manches et engagé des mesures adaptées. Une quantité de lignes directrices ont été décrétées, que nous retrouvons notamment dans les plans de sécurité nationaux et zonaux successifs, dans la Note-Cadre "Sécurité Intégrale", ainsi que dans les directives du Collège des Procureurs généraux¹ ou d'autres autorités.

Dans ce contexte, la déclaration de politique du 22 mars 2007 des Ministres de l'Intérieur et de la Justice, rédigée sous la coordination du Premier Ministre, a joué un rôle primordial². Ce document politique a établi une définition univoque de la notion d'auteurs itinérants et les différents phénomènes criminels, ainsi que leurs natures et leurs manifestations y sont également développées en détail. Sur base de cette analyse, un tableau des différentes mesures policières à prendre a été dressé, et ce suivant la philosophie de la chaîne de sécurité.

Cette déclaration de politique a donné lieu à toute une série d'initiatives de la part des autorités judiciaires et administratives, tant au niveau fédéral, arrondissemental que local, comme :

- la diffusion d'une circulaire par le Collège des Procureurs généraux aux parquets et aux services de police

du pays contenant des mesures concrètes³ ;

- la prise d'une série de mesures administratives par la direction générale "Sécurité et Prévention" du SPF Intérieur. Une concertation axée sur le phénomène a été lancée avec de nombreux acteurs ;
- l'intensification de l'approche axée sur l'enquête à l'initiative des procureurs du Roi et du Procureur Fédéral. Ce dernier assure en outre la coordination là où elle s'avère nécessaire et stimule en particulier la coopération judiciaire internationale ;
- la prévision de la capacité nécessaire et des personnes de référence par la police locale et fédérale.

Par ailleurs, cette déclaration de politique (appelée "brochure verte") revêt une importance essentielle en tant que support d'information pour les nombreux services qui sont impliqués, directement ou indirectement, dans l'approche des auteurs itinérants.

Trois ans après la diffusion de cette déclaration de politique, la nécessité d'une adaptation est déjà une réalité. Il y a tout d'abord le changement rapide de l'environnement externe. L'élargissement des frontières de l'Union européenne se fait sentir et la crise économico-financière frappe durement. Ensuite, les auteurs itinérants exploitent aujourd'hui de nouveaux marchés criminels à partir d'une approche "cost-benefit" et abandonnent les autres. Enfin, les autorités policières et les services de police ont enrichi leur savoir-faire en cette matière et il est important que celui-ci puisse être transmis à toutes les parties concernées.

Tout cela a donné lieu à l'élaboration d'une déclaration de politique actualisée. Dans le respect de l'esprit de l'approche intégrale et intégrée, les acteurs concernés ont été impliqués au maximum dans la rédaction du texte final par le biais de l'organisation de sessions d'information et par la création de groupes de travail relatifs à des aspects spécifiques.

L'ensemble a abouti à une déclaration de politique adaptée, qui porte le titre de : "L'approche des groupes d'auteurs itinérants : les défis renouvelés".

¹ En 2003, deux circulaires du Collège des Procureurs généraux ont donné forme à la politique pénale relative à l'approche des groupes d'auteurs itinérants. La Col 12/2003 et la Col 13/2003, toutes les deux du 1er octobre 2003, ont trait à l'approche policière et judiciaire des vols au bétier et des échanges d'informations concernant les bandes d'Europe de l'Est.

² L'approche des groupes d'auteurs itinérants : une actualisation, Bruxelles 2007.

³ Circulaire Col 1/2008 du 13 février 2008 du Collège des Procureurs généraux près les Cours d'appel relative aux groupes d'auteurs itinérants.

[Definition]

Dans la déclaration de politique du 22 mars 2007, "L'approche des groupes d'auteurs itinérants : une actualisation", une nouvelle définition des groupes d'auteurs itinérants avait été formulée pour répondre à la nouvelle réalité, à savoir l'émergence d'auteurs sédentaires parmi les groupes d'auteurs itinérants et l'utilisation de mineurs pour la commission des faits.

L'adaptation de la définition de 2007 s'est avérée pertinente. Les groupes d'auteurs sédentaires et les mineurs apparaissent de plus en plus. Mais depuis, la définition doit être utilisée de façon flexible et évolutive pour les phénomènes de criminalité contre la propriété, et ce à cause de la pluricriminalité et de l'opportunisme des groupes d'auteurs itinérants. Les auteurs itinérants entrent en scène dans des formes très diverses de criminalité contre les biens et tiennent fortement compte de l'évolution des tendances (p. ex. augmentation des prix des métaux) ou des nouvelles possibilités (p.ex. le skimming). Ils changent de domaines d'activité en fonction des opportunités qui se présentent.

C'est la raison pour laquelle trois phénomènes tombant dans le domaine d'activités des itinérants ont été rajoutés au second paragraphe de la définition de 2007 à savoir ; le skimming, les vols à la tire organisés et les vols organisés dans les magasins.

La définition actuelle est donc la suivante :

Un groupe d'auteurs itinérant est une association de malfaiteurs,

- qui commet systématiquement des vols dans des habitations, dans des entreprises ou dans des commerces, parmi lesquels des vols au bâlier, des vols de chargements, des vols de métaux ou des vols d'engins ou de véhicules de chantier;
- dont les membres sont essentiellement originaires des anciens pays de l'Est⁴ ou qui font partie d'un groupe d'auteurs sédentaires⁵;



- qui opère ou est dirigée à partir de l'étranger ou des grandes agglomérations, et;
- qui commet un nombre important de faits sur une grande partie du territoire;
- pour lesquels il est possible qu'ils aient recours à des mineurs d'âge.

Cette définition n'exclut toutefois pas qu'un groupe d'auteurs itinérants puisse également être impliqué dans d'autres faits tels que des vols à main armée, des car- et homejackings, des vols de documents de valeur, du trafic de véhicules, des vols par ruse, des vols à la tire organisés, des vols organisés dans les magasins et du skimming.

⁴ Les pays de l'ex-bloc de l'Est ne sont pas arrêtés dans la définition mais la direction centrale "Criminalité contre les Biens" (DGJ/DJB) reprend les pays suivants pour construire son image : l'ex-Union Soviétique – aujourd'hui 15 pays indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan. Plus les pays de l'ex-Yougoslavie : République de Macédoine, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Slovénie, Kosovo. Enfin l'Albanie, la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie.

⁵ Les groupes d'auteurs sédentaires se composent principalement de nomades originaires d'ex-Yougoslavie, de Roumanie, de France et de Belgique, qui résident dans de grandes agglomérations et/ou dans les régions frontalières avec les pays voisins. Ces pays sont les principaux pays d'origine des groupes sédentaires actifs dans notre pays

L'approche des groupes d'auteurs itinérants

[Récentes évolutions en rapport avec les groupes d'auteurs itinérants les délits renouvelés]

L'évolution en rapport avec les groupes d'auteurs itinérants est considérée sous trois angles :

- les phénomènes de criminalité contre les biens dans lesquels les groupes d'auteurs itinérants sont actifs et le degré d'activité des itinérants dans ceux-ci (voir ci-dessous);
- la nature et les formes d'apparition de ces groupes d'auteurs (voir page 10);
- leurs méthodes de travail criminelles (voir page 12).

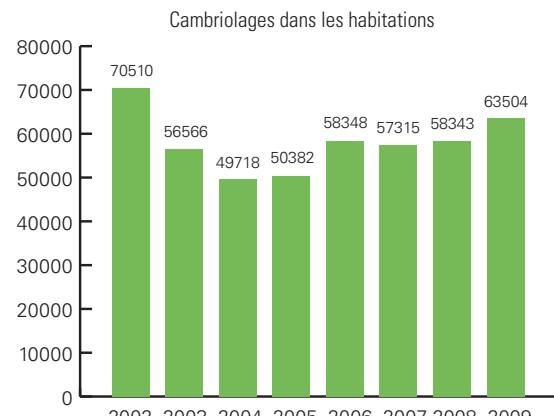
■ Phénomènes les plus importants dans lesquels les groupes d'auteurs itinérants sont actifs⁶

Sur base de l'évolution des phénomènes, de la présence plus ou moins prononcée de groupes d'auteurs itinérants et du degré d'organisation de ces groupes d'auteurs, **huit phénomènes** de criminalité contre les biens requièrent aujourd'hui une attention particulière.

Les cambriolages dans les habitations, le skimming et les vols organisés dans les magasins sont des phénomènes où les auteurs itinérants sont très actifs et dont l'augmentation est préoccupante. Le phénomène de vols à la tire est également très problématique à cause du recours très fréquent à des mineurs d'âge. D'autres phénomènes requièrent une attention permanente des services de police parce que le risque de victimisation est très élevé ou qu'une croissance est toujours possible notamment pour les cambriolages dans les commerces, les vols de chargements, les vols de métaux, les vols sur chantiers et les vols d'engins de chantier.

Cambriolages dans les habitations

Les cambriolages dans les habitations connaissent une diminution sensible de 2002 à 2005 inclus. De 2005 à 2006, les chiffres augmentent fortement, pour ensuite se stabiliser quasiment jusqu'en 2008. En 2009, une nouvelle hausse est constatée, rendant à nouveau aigu le problème des cambriolages dans les habitations.



Source : Banque de données Nationale Générale (BNG)

Depuis quelques années, les cambriolages sont commis davantage l'après-midi que la nuit. En matière de butin, l'argent, les bijoux, l'électroménager sont très convoités. En 2009, les bijoux constituaient le butin le plus volé. Pour cette même année, dans plus de 40% des cambriolages dans les habitations, des bijoux sont volés.

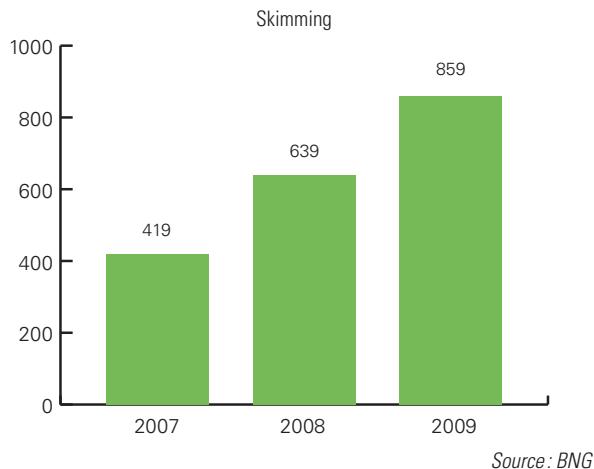
Le degré d'activité des auteurs itinérants dans les cambriolages dans les habitations reste élevé. Le fait marquant, c'est la forte présence d'auteurs mineurs dans les faits impliquant des auteurs itinérants. Dans au moins un cambriolage sur trois un mineur d'âge est impliqué.



⁶ Les chiffres présentés dans cette partie se réfèrent aux faits commis par tous les auteurs confondus et pas uniquement les faits commis par des auteurs itinérants.



Skimming

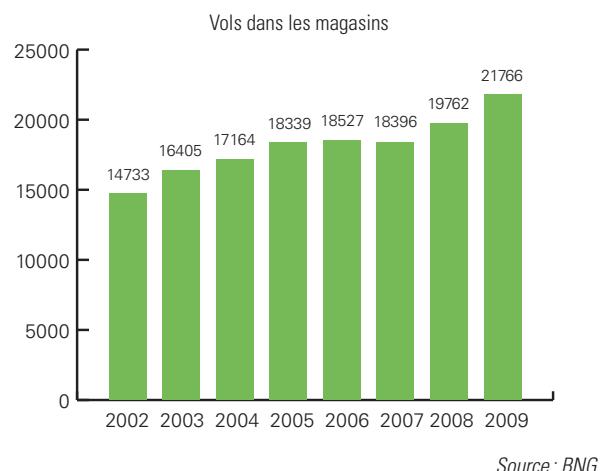


Le skimming consiste à copier illégalement les données de la bande magnétique d'une carte de paiement à l'aide d'appareils spécialisés (skimmer). Souvent, le code personnel est également enregistré (par ex. à l'aide d'une mini-caméra). Généralement, les données copiées sont enregistrées sur des 'white plastics' (cartes

blanches à bande magnétique, parfois aussi des cartes client), permettant aux auteurs de retirer de l'argent.

Ces dernières années, le nombre de faits a plus que doublé et les auteurs itinérants se sont de plus en plus consacrés et spécialisés dans cette forme de criminalité informatique.

Vols organisés dans les magasins



Les vols dans les magasins connaissent une tendance clairement à la hausse depuis 2002. Même s'ils se sont stabilisés de 2005 à 2007, le nombre de faits enregistrés a connu une recrudescence en 2008 et 2009. Le dark number est très important pour ce phénomène.

Les chiffres ci-dessus ne constituent qu'une fraction de la réalité. Les faits sont surtout déclarés quand un auteur a été appréhendé. Dans ce segment criminel, les auteurs itinérants et les auteurs mineurs sont nettement présents. Une étude néerlandaise démontre qu'il s'agit d'une problématique européenne⁷. Partout en Europe on remarque une croissance du nombre de faits et du nombre de bandes intinérantes. La perte annuelle en Europe due aux vols dans les magasins commis par des groupes d'auteurs itinérants est estimée à 7,6 milliards d'euros.

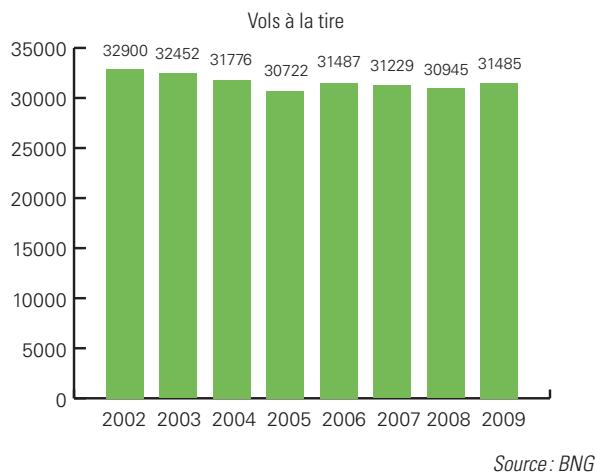
⁷ VAN GEFFEN (R.) *Itinerant groups target stores in European Union - An urgent cross-border problem*, Amsterdam, Detailhandel Nederland, 2009.

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

En Belgique, la criminalité dans les magasins commise par des auteurs itinérants provoquerait une perte de 250 millions d'euros pour le commerce de détail.

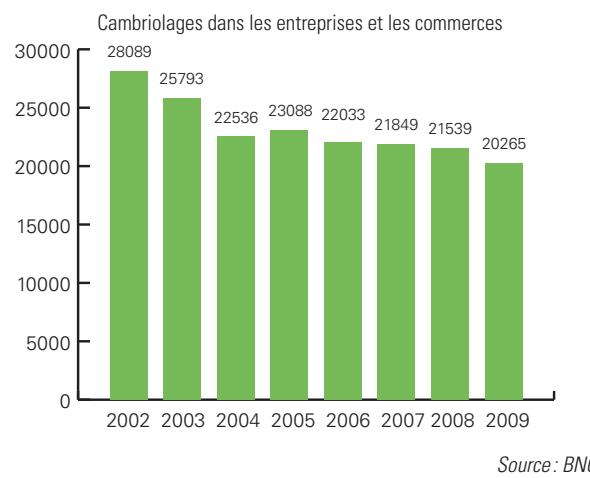
Vols à la tire organisés

Le vol à la tire ou pick-pocket est un vol sans menace et sans circonstance aggravante, dans un lieu public, d'un objet que la victime porte sur elle.



Annuellement, entre 30.000 et 32.000 vols à la tire sont enregistrés par les services de police. Ce phénomène est un domaine d'activité très apprécié des groupes d'auteurs itinérants. Pour ce faire, ces derniers, ont volontiers recours à des mineurs, dès l'âge de 8 ans, qu'ils envoient en nombre commettre cette forme de vol. Ces mineurs sont tout autant auteurs que victimes de traite des êtres humains. Il est difficile de placer ces auteurs dans les structures policières et judiciaires existantes. De plus, la détection et l'approche des groupes d'auteurs et réseaux hautement organisés, qui se cachent derrière cette forme de criminalité et dont le mineur est victime, est complexe.

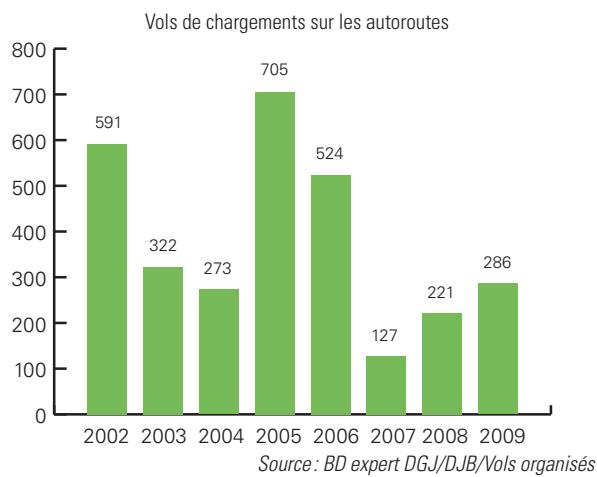
Cambriolages dans les entreprises et les commerces



Les cambriolages dans les entreprises et les commerces connaissent une diminution constante depuis 2002, passant de 28.089 faits à 20.265 faits en 2009. Malgré cette tendance positive, le nombre de cambriolages est toujours considérable et le risque de se faire cambrioler est encore très élevé, surtout pour les magasins et les établissements horeca. Les auteurs itinérants restent actifs dans ce phénomène également, mais dans une moindre mesure que dans les cambriolages dans habitations. Les cambriolages nocturnes via le toit ou le mur font partie de leur mode opératoire spécifique. On a constaté que le vol est souvent précédé d'une reconnaissance des lieux par les auteurs. Ce sont surtout les biens de consommation et l'argent qui sont dérobés ainsi que des coffres-forts complets.

Le nombre de tentatives rapportées augmente d'année en année, ce qui indique que les mesures de sécurisation et de prévention ont eu un effet positif ces dernières années.

Vols de chargements le long des autoroutes



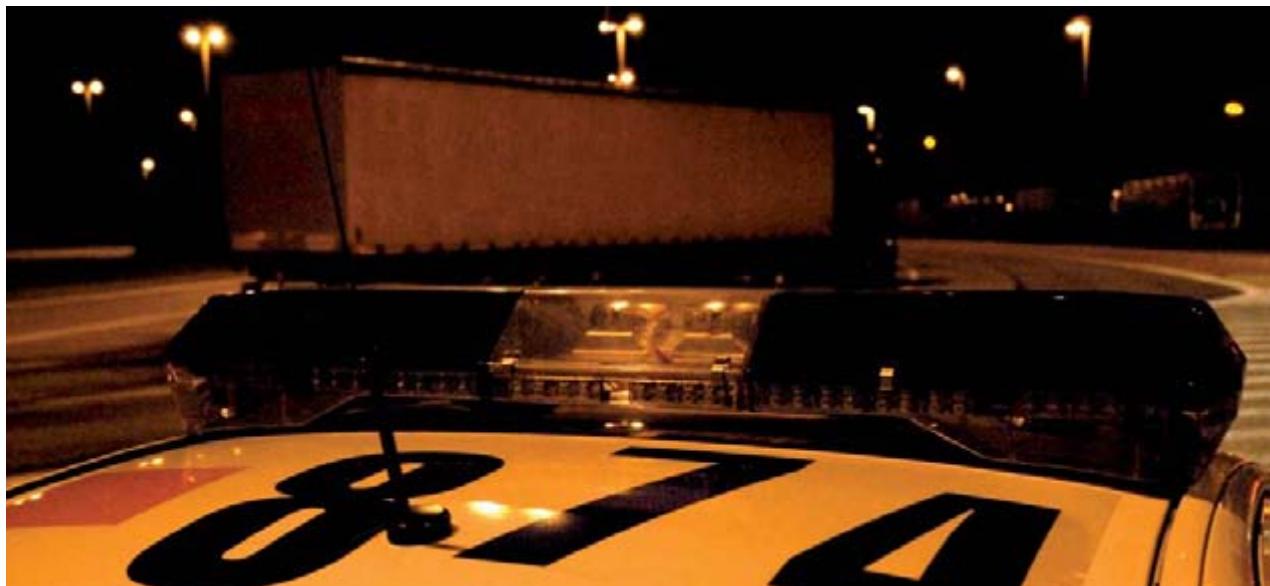
591 vols de chargements ont eu lieu le long des autoroutes en 2002. Une forte baisse, atteignant 273 faits, s'est ensuite produite en 2004. En 2005 et en 2006,

cette problématique est redevenue d'actualité avec respectivement 705 et 524 faits. L'arrestation d'une série de groupes d'auteurs importants a mené à une forte diminution, à 127 faits, en 2007.

Les vols de chargements connaissent à nouveau ces trois dernières années une tendance à la hausse mais les 286 faits en 2009 demeurent en deçà des pics enregistrés en 2005 et 2006. Le nombre de faits peut être limité grâce à un suivi rigoureux du phénomène et une intervention rapide en cas d'activités intenses des groupes d'auteurs.

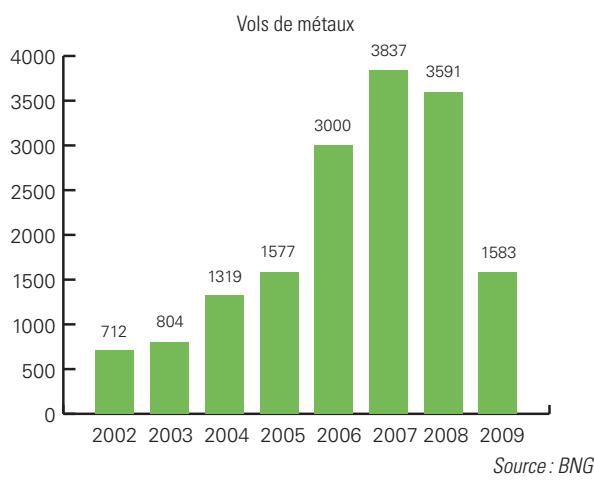
Les groupes d'auteurs itinérants sont fortement présents dans ce phénomène où ils opèrent généralement à partir de l'agglomération bruxelloise.

Les vols de cargaisons sont un phénomène cyclique typique où les groupes d'auteurs, une fois remis en liberté, reprennent toujours leur place sur le marché. Une vigilance permanente est donc nécessaire pour maintenir ce phénomène sous contrôle.



L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

Vols de métaux



L'année 2002 a connu 712 vols de métaux, et depuis, ce nombre a augmenté jusqu'en 2007. D'abord une augmentation constante jusqu'en 2005, puis quasiment le double du nombre de faits de 2005 à 2006 avec plus de 3000 faits. Cette augmentation va de pair avec la forte hausse du prix des métaux en général et du cuivre, métal le plus volé, en particulier. L'augmentation effrénée se poursuit en 2007, plus de 25 % par rapport à 2006, avec un pic de 3837 faits. Le nombre élevé de vols de métaux dure jusqu'au printemps 2008, l'époque où le prix du cuivre connaît une forte chute. 3591 faits sont encore enregistrés en 2008 mais le nombre de vols de métaux

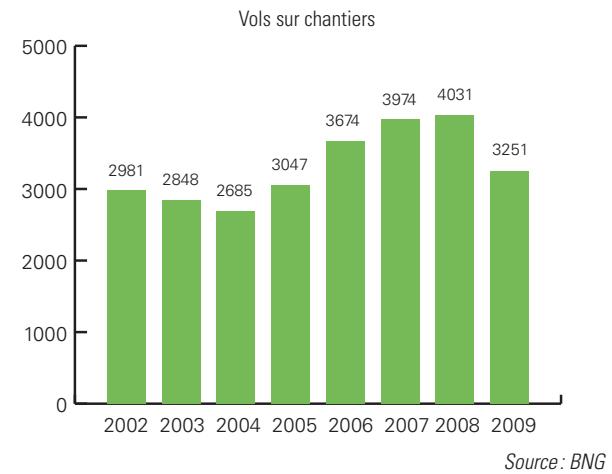


diminue de plus de la moitié en 2009 où l'on ne constate plus que 1583 faits. Les initiatives prises⁸ en la matière ont sans doute eu également un impact sur l'évolution de ce phénomène criminel.

Le lien entre le prix du cuivre et le nombre de vols de métaux est indéniable dans ce phénomène. Fin 2009 et début 2010, le prix du cuivre repart à la hausse, ce qui fait craindre une nouvelle vague de ce type de vols. Un monitoring permanent s'impose.

Le cuivre, en particulier les câbles électriques en cuivre, est le métal le plus susceptible d'être volé. La plupart des vols sont commis sur les chantiers de construction, les chantiers le long des voies publiques et sur les terrains de la société SNCB. Les métaux sont généralement recelés via des ferrailleurs en Belgique ou dans les pays voisins. Les auteurs itinérants prennent également une part active dans ce marché.

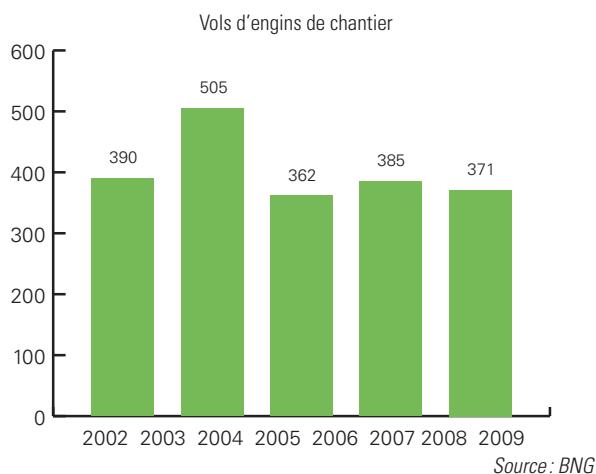
Vols sur chantiers et vols d'engins de chantier



Les vols sur chantiers sont populaires chez les voleurs car les chantiers sont facilement accessibles, la surveillance limitée et le butin intéressant. On vole depuis

⁸ Cfr en page 17 "Renforcer les mesures administratives de prévention".

toujours sur les chantiers. Jusqu'en 2005, le nombre de vols sur chantiers oscillait autour des 3000 faits par an. A partir de 2006, on assiste à une hausse spectaculaire du nombre de vols sur chantiers. Ce nombre dépasse même les 4000 faits en 2007. Le nombre croissant de vols de métaux qui ont surtout lieu sur les chantiers est ici clairement un facteur déterminant. En 2009, lorsque les vols de métaux diminuent fortement, le nombre de vols sur chantiers repasse en dessous du niveau d'avant 2006, avec 3251 faits.



Chaque année, le nombre de vols d'engins de chantier varie entre 350 à 400 faits sur et en dehors des chantiers, avec toutefois une forte pointe en 2006 avec 505 faits. Le prix d'un engin de chantier va de 50.000 euro pour les petits véhicules jusqu'à plus de 250.000 euro pour les plus grands engins, rendant ainsi la perte économique considérable lors de chaque vol.

Le matériel de chantier et les engins/véhicules de chantier sont très demandés dans les pays de l'ex-bloc de l'Est en pleine construction et plusieurs groupes d'auteurs itinérants sont donc très actifs dans ces deux segments du marché. Ce phénomène n'est assurément pas prêt de disparaître.



L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

■ Nature et formes d'apparition des groupes d'auteurs

En ce qui concerne la nature et les formes d'apparition des groupes d'auteurs itinérants, nous pouvons formuler certaines constatations.

Nature des groupes d'auteurs itinérants

La mobilité est une des caractéristiques de base de ces groupes d'auteurs.

I Auteurs des pays de l'ancien bloc de l'Est

Une étude scientifique récente⁹ et une étude antérieure au sein de la police¹⁰ montrent clairement que la présence d'auteurs itinérants d'Europe de l'Est est la conséquence d'une combinaison de facteurs, où la motivation économique occupe une place très importante.

Deux types d'auteurs émergent :

- Les auteurs qui ont des intentions criminelles au moment où ils entrent dans notre pays. Ils viennent ici avec l'intention de commettre des crimes contre les biens. Ces auteurs séjournent habituellement pour de courtes périodes dans notre pays, de quelques jours à quelques mois. Ils retournent ensuite chez eux ou se rendent dans un autre pays (européen) pour y poursuivre leurs activités criminelles. On constate qu'ils sont souvent dirigés à partir de leur pays d'origine ;
- D'autres viennent d'abord avec l'intention de se construire une vie (meilleure) chez nous. Ils sont ou non en séjour illégal. Pour certains, il devient vite évident qu'il n'est pas facile de vivre mieux ici de manière honnête. Lorsque ces personnes découvrent, lors de contacts sociaux, les possibilités de gagner rapidement beaucoup d'argent, le pas vers la criminalité est alors vite franchi.

Les groupes d'auteurs d'Europe de l'Est séjournent pour la plupart dans les grandes agglomérations, Bruxelles,



Liège, Anvers et Charleroi, où règne un plus grand anonymat. Les auteurs disposent par ailleurs de plus en plus "d'avant-postes" en dehors des grandes agglomérations, par exemple les résidences de vacances, ou alors ils commettent leurs faits dans les pays voisins à partir des grandes villes.

I Auteurs sédentaires

Les auteurs sédentaires se font de plus en plus nombreux ces dernières années. On entend par auteurs sédentaires les nomades originaires de l'ancienne République Yougoslave, de Roumanie, de France ou de

⁹ VAN DAELE (S.), "Helingprocessen bij rondtrekkende dadergroepen: een bevraging bij Roemeense en Servische daders", Gent IRCP, Universiteit Gent, 2009, p.27.

¹⁰ DE COCK (K.), CHARLIER (R.), GEURTS (D.), CLAEYSEN (S.), JUCHTMANS (G.), Dader – Profiel - Analyse 'rondtrekkende daders' Deel 2: Kwalitatief Luik, Bruxelles, Police Fédérale, 2006.

Belgique¹¹. Ces nomades sont en fait un peuple sans véritable patrie. D'un point de vue historique, ce groupe de population est arrivé en Europe Occidentale par grandes vagues de migration. Entre-temps, ils ont acquis la nationalité belge, sont demandeurs d'asile ou séjournent dans l'illégalité.

Malgré le fait qu'une grande partie d'entre eux se soit sédentarisée, la rupture entre la sédentarité et l'itinérance n'est pas radicale et jamais définitive¹². Parfois, ils confortent leur sédentarité apparente en achetant des terrains et des immeubles. Les familles qui ne voyagent plus ont toutefois encore souvent une demeure mobile ou bien ils ont un domicile fixe mais changent souvent de lieu de séjour. Les groupes sédentaires peuvent subitement se remettre à se déplacer, surtout lorsqu'ils sont inquiétés par des services de police, alors que tout semblait indiquer qu'ils étaient définitivement établis.

Lorsque nous restituons l'image du segment criminel de ces groupes de population, il s'agit souvent de groupe d'auteurs qui ont fait de la criminalité leur style de vie. Ils ont pour la plupart une organisation solide, opèrent à l'échelle nationale et internationale, les mineurs d'âge et les femmes s'investissent activement dans la criminalité. Concernant ce dernier aspect, les groupes d'auteurs sédentaires se distinguent formellement des autres groupes d'auteurs itinérants.

Provenance des auteur

La majorité des dossiers a trait à des groupes d'auteurs de l'Ex-Yougoslavie¹³ et d'origine roumaine. Au sein du groupe hétérogène des ex-Yougoslaves, ce sont surtout les Serbes qui sont actifs dans la criminalité contre les biens. Il faut par ailleurs remarquer que beaucoup d'auteurs d'origine moldave se disent de nationalité

roumaine. L'expérience sur le terrain a montré que les groupes d'auteurs criminels moldaves sont organisés de manière forte et hiérarchique et constituent un réel problème.

Environ un cinquième des dossiers sur les auteurs itinérants impliquent des auteurs sédentaires. Ceux-ci proviennent essentiellement de l'Ex-Yougoslavie.

Cohésion sociale et structures sous-jacentes

Les auteurs itinérants originaires des pays de l'ex-bloc de l'Est opèrent en petits groupes. Les faits sont la plupart du temps commis par deux à cinq personnes. Ces groupes ne se trouvent toutefois pas dans un vide social mais font partie de réseaux criminels plus larges. Pour les groupes qui viennent en Europe Occidentale pour un court laps de temps, le réseau sous-jacent se trouve dans le pays d'origine. Ce réseau s'occupe du recel des biens volés sur le sol natal et veille à ce que les petits groupes soient composés de manière différente lorsqu'ils refont un voyage en Europe de l'Ouest après un certain temps.

Les auteurs qui séjournent plus longtemps en Europe Occidentale y développent un réseau. Ces réseaux servent également pour le recel des biens et pour impliquer d'autres personnes dans la criminalité en question. Outre les complices et les receleurs, ces réseaux comprennent diverses autres figures-clés. Il s'agit notamment de personnes impliquées dans le logement et le transport.

Les réseaux sont habituellement de nature flexible. Receleurs, transporteurs et responsables de la logistique collaborent avec différents groupes d'auteurs. Avoir une vue de ces personnages-clés peut donc fournir des informations sur plusieurs bandes. Dans ce cadre, l'importance de ces personnes ne sera jamais assez soulignée.

¹¹ *L'approche des groupes d'auteurs itinérants : une actualisation*, Bruxelles, 2007, p.14.

¹² *Fascicule de la Région wallonne, Les Gens du Voyage en Wallonie*.

¹³ *Etant donné la situation constamment changeante dans cette région, il est actuellement encore impossible, méthodologiquement, d'établir les rapports exacts entre les différentes nationalités issues de l'Ex-Yougoslavie.*

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

Pourtant, certains groupes utilisent des structures plus stables. Il s'agit en particulier des groupes qui sont très organisés et commettent aussi souvent des faits sur commande.

Les groupes d'auteurs sédentaires se caractérisent également par des structures plus stables principalement basées sur des liens familiaux élargis¹⁴. Cela signifie qu'ils sont essentiellement composés de membres d'une même parenté. Cela n'exclut cependant pas le recrutement de membres extérieurs à la famille. Ces liens génèrent un large réseau à l'échelle internationale, dont ces groupes criminels usent au maximum pour développer leurs activités et entraver l'intervention de la police et de la justice. L'identification des personnages importants dans ces "réseaux familiaux" est aussi essentielle pour l'approche de cette criminalité organisée.

■ Méthodes de travail criminelles

Evolution globale

Les bandes d'auteurs itinérants résident habituellement dans les grandes agglomérations (ou "arrondissements de séjour") et commettent leurs faits non seulement à proximité immédiate de leur lieu de résidence mais parcourent pour ce faire également de grandes distances. Leur rayon d'action recouvre souvent plusieurs arrondissements (ou "arrondissements de faits"). Il s'agit d'auteurs récidivistes qui appliquent le principe de la résistance minimale. Les biens volés sont rapidement recelés ou emportés dans le pays d'origine.

Outre les bases logistiques, il est important de garder à l'œil les cafés et lieux de rencontre, où les plans sont

préparés pour agir ensemble et où les biens volés sont souvent revendus.

Une répartition des tâches est généralement décidée avant de passer à l'exécution des vols. Le choix des cibles, surtout pour les cambriolages dans les habitations, est surtout opportuniste et peu préparé. Une certaine région est choisie sur base d'expériences précédentes et, une fois sur place, la cible est déterminée après une courte observation. Les maisons d'apparence cossue, principalement dans des quartiers d'habitation près des grands axes routiers, constituent un pôle d'attraction spécifique. Une reconnaissance plus particulière a généralement lieu pour les vols dans les entreprises et les commerces.

Lors des cambriolages, les auteurs itinérants tentent d'éviter le contact avec la victime. Bien entendu, des exceptions sont possibles. Lorsque ces auteurs se sentent pris au piège, par exemple par un habitant dégourdi ou lors d'un contrôle de police, ils peuvent devenir agressifs.

Les auteurs itinérants recherchent des butins aisément transportables, pouvant rapidement et facilement être revendus et rapportant un rendement financier élevé. Plus que d'autres auteurs, les bandes itinérantes ont une préférence pour les bijoux. En effet, outre l'argent, les bijoux sont leur butin le plus convoité dans les cambriolages dans les habitations.

En règle générale, le butin trouve rapidement sa place sur le marché via les receleurs. Le butin est soit revendu en Belgique (or, bijoux, matériel informatique), soit envoyé dans le pays d'origine (argent, outils, électroménager). En Belgique, les cafés constituent un grand marché de débouchés. Dans certains cas, une partie du butin est destinée à l'usage personnel de l'auteur (aliments, vêtements, etc.).

¹⁴ Les anthropologues établissent une distinction entre un "lien" et un "clan", une forme de vie commune sur base d'un lien purement familial. Dans le cas d'un "lien", il est possible que des personnes étrangères à la famille en fassent partie.



Contre-stratégies

Les auteurs itinérants utilisent une panoplie de contre-stratégies. Ces auteurs forment en effet en soi un genre "d'organisation en apprentissage permanent (learning organisations)" qui s'adapte rapidement aux tactiques et aux méthodes de police.

L'utilisation d'un faux nom, ou alias, n'est pas propre aux itinérants mais ils en font un usage quasi systématique. L'usage d'alias leur permet d'échapper aux contrôles et aux condamnations, engendre le signalement de personnes inexistantes en BNG, provoque la condamnation et ou l'incarcération de personnes sous des noms erronés ou inexistantes et permet à certains de purger une peine qui ne correspond pas à leurs antécédents réels étant donné qu'ils ne sont pas connus. L'identification correcte des auteurs est donc indispensable et doit devenir une réelle priorité.

En raison de leurs implications dans des dossiers judiciaires, les auteurs itinérants apprennent aussi beaucoup sur les méthodes policières. Ainsi, ils s'adaptent et utilisent moins la téléphonie, ne garent plus les véhicules volés dans les environs immédiats de leurs lieux de séjour ou commettent moins de faits en série dans un même quartier car ils savent que cela constitue pour les policiers un point de départ afin d'obtenir des informations.

Comme dit précédemment, les groupes d'auteurs sédentaires emploient souvent des mineurs d'âge, ce qui est moins le cas chez les autres groupes d'auteurs.

Au sein des groupes d'auteurs sédentaires, l'apprentissage débute à partir de 5 ans. On connaît pour ainsi dire une longue carrière criminelle qui commence à partir de 8 ans¹⁵. Dès cet âge, les enfants sont systématiquement engagés pour des vols à la tire, des vols dans des magasins et plus tard, des cambriolages dans des habitations.

¹⁵ PAULUSSEN (L.) *Rapport stratégique groupes d'auteurs sédentaires, Bruxelles, Police Judiciaire Fédérale, 2007.*

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés



Les mineurs sont souvent attrapés en flagrant délit mais sont habituellement très vite relâchés et ils récidivent immédiatement. Les auditions, les fouilles, les confrontations ne donnent que peu de résultats avec ces auteurs mineurs. Le sentiment d'impunité est très grand.

Les perquisitions et les écoutes téléphoniques sont rarement possibles en raison de l'ignorance d'un lieu de séjour connu et de la non utilisation de GSM. Lors des observations, il apparaît que les mineurs sont eux-mêmes entraînés à la contre-observation et prennent volontairement des chemins détournés pour semer d'éventuels poursuivants avant de rejoindre leur base finale¹⁶.

Les enfants mineurs sont parfois échangés entre clans différents et les parents ou les tuteurs obligent ces enfants à rapporter un certain montant par jour. L'utilisation de mineurs d'âge constitue une problématique très inquiétante.

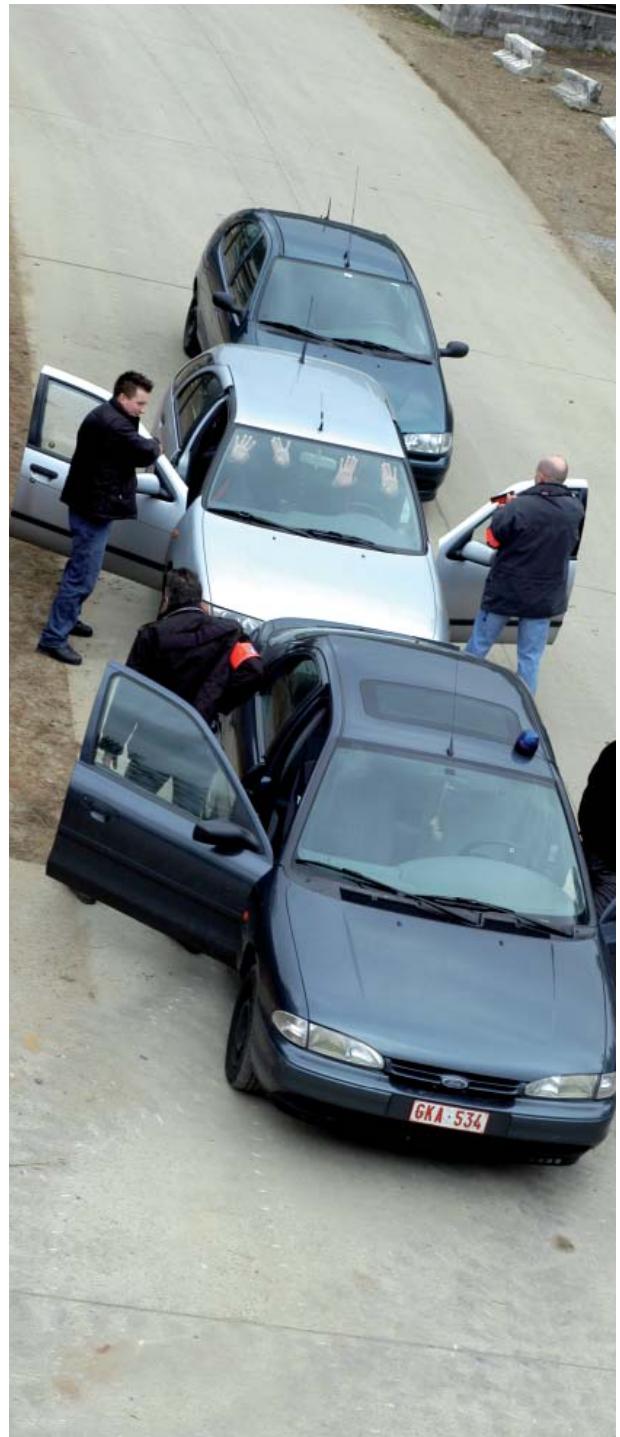
■ Synthèse de l'évolution des groupes d'auteurs itinérants

Les constatations qui précèdent donnent lieu à la synthèse suivante :

- les phénomènes qui requièrent en ce moment une attention particulière sont :
 - les **cambriolages dans les habitations, le skim-ming et les vols organisés dans les magasins** vu le degré d'activité élevé des bandes itinérantes et la tendance à la hausse ;
 - le **vol à la tire organisé** en raison de l'utilisation organisée de mineurs ;
 - les **cambriolages dans les commerces** vu le degré de risque élevé ;
 - les **vols de chargements le long des autoroutes, les vols de métaux, les vols sur chantiers** et les

¹⁶ Ibidem.

- **vols d'engins de chantier** en raison du risque très grand de flambée soudaine ;
- la vigilance des services de police reste naturellement de mise dans tous les segments de la criminalité contre les biens car les groupes d'auteurs itinérants anticipent de manière très opportuniste sur les nouvelles possibilités ;
- les **grandes agglomérations** restent dans le collimateur, étant donné que c'est là que se trouvent généralement les lieux de séjour temporaires, les bases logistiques et les lieux de rencontre ;
- les **bijoux** semblent très convoités par les auteurs itinérants en raison de leur transportabilité, des possibilités de revente et du rendement financier ;
- l'évolution de la **criminalité organisée chez les groupes d'auteurs sédentaires** est préoccupante. Un cinquième des dossiers sur les bandes itinérantes concerne ces organisations criminelles spécifiques ;
- l'activité des **mineurs** dans les domaines de criminalité tels que les cambriolages dans les habitations, les vols dans les magasins et les vols à la tire nécessite une attention particulière ;
- les groupes d'auteurs itinérants font partie **de réseaux criminels plus élargis**. Il est nécessaire d'en identifier les personnages-clés et les structures sous-jacentes pour mettre au jour les circuits de recel et logistique ;
- les groupes d'auteurs itinérants sont des **organisations apprenantes** qui appliquent des contre-stratégies pour se soustraire aux forces de l'ordre ;
- ces auteurs opèrent non seulement dans notre pays, mais sont également actifs sur la **scène internationale**, de sorte qu'une approche européenne est plus que souhaitable. Les principaux pays d'origine des auteurs sont en général la Serbie et la Roumanie. Les Moldaves qui se présentent comme des Roumains se manifestent souvent. D'autres pays peuvent être importants en fonction d'un phénomène criminel spécifique, comme la Bulgarie pour les problèmes de "skimming".



L'approche des

groupes d'auteurs itinérants

[Approche des groupes d'auteurs itinérants : une actualisation]

La synthèse reprise ci-avant démontre que, afin de continuer à maîtriser le phénomène des groupes d'auteurs itinérants, le lancement de nouvelles actions ou le renforcement des actions existantes est absolument nécessaire.

Ces initiatives doivent némoins s'insérer dans la philosophie de la chaîne de sécurité : image criminelle, approche administrative préventive, approche répressive, suivi des victimes et suivi des personnes condamnées en sont les maillons les plus importants.

On ne soulignera jamais assez que le volet administratif préventif, le volet policier et le volet judiciaire doivent à chaque fois parfaitement s'accorder. De cette manière, la justice, les services de police, les autorités et les citoyens doivent travailler la main dans la main et prendre leurs responsabilités spécifiques.

La sécurité est en effet l'affaire de tous!

■ Image

L'approche des auteurs itinérants ne pourra être couronnée de succès que si elle se base sur une image solide. La diversité de ces auteurs itinérants fait en sorte que la police et la justice sont placées devant différents défis. Une image adéquate est essentielle pour donner une réponse adaptée à ces défis.

Cette image reprend en premier lieu les faits concrets qui ont été commis par les auteurs itinérants. Pour obtenir une vue complète de ce phénomène criminel, il faut également acquérir des connaissances sur des aspects moins visibles de ces groupes d'auteurs, en particulier les structures sous-jacentes et ce qu'on appelle les processus criminels.

Pour parvenir à une image étayée, une combinaison de

plusieurs méthodes est nécessaire : analyse des faits, analyse des réseaux (structures, figures-clés), analyse des dossiers (image totale d'un groupe), interviews avec les enquêteurs (information au sens large – aussi non criminelle) et interview d'auteurs (modes opératoires, cibles, recel, ...).

Plusieurs étapes ont déjà été entreprises dans ce cadre depuis la déclaration de politique précédente. Les réalisations englobent notamment des rapports stratégiques relatif aux motivations de la présence des auteurs itinérants, du recel, des auteurs sédentaires, des moyens de communication et de la mobilité.

Les efforts fournis sur le plan de la réalisation de l'image ont donné des résultats et montré leur plus-value. C'est pourquoi il faut donc en premier lieu poursuivre sur la même lancée :

- concernant les faits, la Banque Nationale de Données (BNG) demeure la source d'information la plus importante pour mettre en évidence les évolutions à moyen et long terme ;
- concernant les auteurs, la poursuite de l'étude des différents processus ou méthodes criminels peuvent contribuer à l'obtention d'une vue plus approfondie des réseaux criminels et des (f)acteurs qui les facilitent.

En second lieu, de nouvelles initiatives doivent contribuer à une image plus détaillée :

- en ce qui concerne les faits criminels dans lesquels les auteurs itinérants sont actifs, il est important de jouer serré. Les nouvelles tendances doivent être rapidement reconnues et les partenaires rapidement et efficacement tenus informés ;
- une autre initiative vise à cartographier systématiquement les différents réseaux d'auteurs afin d'actualiser l'image des groupes actifs et également en détecter certaines tendances.



■ Approche administrative préventive

Sécurité : une responsabilité partagée

L'autorité fédérale, et plus spécifiquement l'Intérieur et la Justice, investit fortement dans l'approche de sécurité intégrale. Dans ce contexte, les services de police sont, à côté des autres maillons, des partenaires importants de la chaîne de sécurité. Cela concorde avec la conception selon laquelle la sécurité est une responsabilité partagée. Mais cette responsabilité ne s'arrête pas aux autorités policières dites classiques de l'Intérieur et de la Justice. D'autres domaines de compétences fédéraux (par exemple Economie, Finances, Santé publique, ...) mais aussi régionaux (enseignement, politiques locales, politique d'intégration, bien-être, ...) portent une responsabilité dans la politique de sécurité intégrale. Il faut ici renvoyer à l'accord politique du 22 février 2010 qui a été conclu, via le "Comité Interministériel de Sécurité" par l'autorité fédérale avec les domaines de compétence régionaux pour élaborer ensemble une politique de sécurité intégrale.

Il va de soi que les autorités locales ont d'importantes cartes en main pour une politique de sécurité fructueuse. Un dialogue permanent, de la coopération et de l'implémentation sont dès lors indiqués. Outre ces autorités impliquées, les organisations, les indépendants, le monde des entreprises et aussi les particuliers sont des partenaires essentiels qui portent chacun une certaine responsabilité au sein d'une politique de sécurité performante.

Renforcer les mesures administratives de prévention

Déjà dans le plan de politique du 22 mars 2007, une série de mesures de prévention générales et spécifiques avaient été mises en avant pour les phénomènes prioritaires alors sélectionnés. Voici les mesures les plus pertinentes qui seront renforcées et adaptées pour les phénomènes qui nécessitent une attention particulière.

Cambriolages dans les habitations et cambriolages dans les commerces

Concernant les phénomènes de cambriolages dans les habitations et cambriolages dans les commerces,

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés



l'analyse chiffrée présentée dans ce document montre clairement qu'ils nécessitent une attention permanente sur le plan de la prévention. Tout d'abord, les conseils techno-préventifs gratuits et objectifs pour la sécurité des habitations, des commerces et des bâtiments (semi) publics doivent constituer un fondement important de la politique préventive. L'offre est en permanence évaluée, adaptée et rendue publique via différents canaux comme des soirées d'information, des campagnes de sensibilisation, les réseaux d'information de quartier (RIQ), etc et ce en collaboration avec les acteurs locaux. Par ailleurs, on investit pour continuer à accroître la qualité et le niveau d'expertise des conseils en techno-prévention. Ainsi, une étude scientifique a été réalisée en 2009 pour mesurer l'efficacité des conseils en techno-prévention et les améliorer. La formation en techno-prévention a aussi été plus professionnalisée grâce à l'élaboration d'un dossier de référence, l'organisation de formations continues et de formations de spécialisation (ex. contrôle d'accès). Des instruments d'appui qualitatifs ont en outre été développés en collaboration avec les partenaires privés et publics. Via le réseau "Prevnet", les conseillers en techno-prévention sont régulièrement mis au courant des évolutions relatives au phénomène, des développements récents en matière de prévention et des nouveaux moyens de sécurisation. Ces initiatives devront se poursuivre dans le futur.

Il faut aussi mentionner la réalisation du site web www.vps.fgov.be/virtualhouse et le faire connaître davantage. Des conseils de sécurisation détaillés peuvent être obtenus par ce biais pour votre habitation, tant sur le plan des cambriolages dans les habitations que sur le plan de la prévention incendie.

De plus, l'autorité fédérale prévoit des incitants fiscaux pour les particuliers et les entrepreneurs indépendants qui adoptent de telles mesures de sécurisation. La sensibilisation et la divulgation de cette mesure reste également un point prioritaire permanent. En ce qui concerne les entrepreneurs indépendants et les groupes cibles

spécifiques, un travail en extension est réalisé de concert avec les organisations représentatives respectives.

L'enregistrement des objets de valeur était déjà un point d'attention en 2007. Le citoyen doit être encore davantage motivé à une meilleure consignation et un meilleur enregistrement de ses biens. Ces enregistrements permettent en effet aux services de police d'identifier plus rapidement des objets volés retrouvés et de les rendre à leurs propriétaires légitimes.

La qualité des interventions des services de police après une alarme pourra davantage être optimisée via la future implémentation et le développement de la permanence pour systèmes d'alarme "Alarm Information Exchange" (ALINE, via www.police-on-web.be).

Enfin, en ce qui concerne les commerces, il faut aussi mentionner qu'une approche spécifique par secteur, par exemple pour les bijoutiers, porte ses fruits. Cela suppose un monitoring permanent pour la sélection des groupes cibles les plus vulnérables.

Prévenir les vols de chargements par des parkings sécurisés, en route vers une approche préventive européenne

Depuis 2007, des efforts sont fournis en étroite collaboration avec les régions compétentes, le secteur des transports, le secteur des assurances, le SPF Mobilité, les douanes, la police fédérale et le secteur privé de gardiennage pour accroître la sécurité des parkings pour les transporteurs routiers le long des autoroutes.

Etant donné que la criminalité liée aux transports ne se limite pas, par définition, à un problème national, une initiative sera prise pendant la présidence belge de l'UE en 2010 pour lancer un modèle européen de parkings sécurisés, basé sur 5 niveaux, allant de mesures de prévention limitées à des parkings très surveillés. Cela

est dans le but d'assurer la sécurité tant des chauffeurs que des cargaisons, et d'empêcher un effet de déplacement entre les différents états membres.

Décourager le vol de métaux par l'approche des activités de recel

Sur base des chiffres communiqués précédemment dans ce document, on peut déduire que le vol de métaux est étroitement lié à la conjoncture, plus précisément au prix que l'on peut négocier pour les métaux. L'initiative régulatrice prise en 2009 par les Ministres de l'Economie et de l'Intérieur relative à l'obligation d'identification pour les particuliers qui proposent des métaux aux métallurgistes a également prouvé son impact et doit donc obtenir une base légale plus solide.

Lors des futures Full Integrated Police Actions (FIPA), il faudra consacrer plus d'attention au transport des métaux et, en cas de présence d'indications concrètes, un contrôle de l'entreprise même (respect de la législation sur l'environnement) ou un contrôle des voies d'accès à l'entreprise pourra être prévu. Le directeur administratif coordinateur des arrondissements les plus touchés doit à cet effet envisager la coordination nécessaire. Les services de la police fédérale (DGJ/DJB) ont élaboré en ce sens un manuel utile.

Vol d'engins de chantier: élargissement des déductions fiscales sur les mesures de sécurisation des véhicules d'entreprise

Sur le plan préventif, toute une série de mesures ont été prises depuis la déclaration de politique du 22 mars 2007, telles qu'une concertation régulière avec les associations professionnelles concernées, la réalisation d'autocollants de sensibilisation, le développement d'un formulaire d'enregistrement qui peut être utilisé pour les déclarations auprès des services de police, etc. L'évolution du phénomène est aussi suivie de près pour le volet préventif, où le matériel de prévention reste disponible. La nouveauté ici est que la déduction fiscale, en collabo-

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

ration avec le SPF Finances, pour les investissements de sécurisation a été élargie aux véhicules des entreprises.

Vol de documents d'identité, élargissement de l'approche de la fraude à l'identité

Depuis 2007, des formations spécialisées "sécurisation des maisons communales" sont organisées par les responsables de la sécurité des communes et une production centrale des documents d'identité a été choisie (pour éviter une trop grande présence de documents d'identité vierges dans les maisons communales). Il faut continuer d'encourager l'utilisation des instruments 'checkdoc' (www.checkdoc.be) et 'docstop', qui ont été lancés fin 2008. L'application 'checkdoc' permet de vérifier, partout dans le monde, si un document d'identité belge a bien été délivré et n'a pas été signalé comme perdu, volé, expiré ou annulé.

Il ressort des méthodes criminelles de travail que l'emploi d'alias ou de plusieurs identités reste un mode opératoire populaire. C'est pourquoi la détection et la prévention de la fraude à l'identité devront être améliorées tel que décrit plus loin dans le point 'droit administratif renforcé'.

Vol à la tire organisé: approche locale intégrale

Un plan d'action national, intégral et intégré a été mis sur pied en 2006 dans le but de sensibiliser le citoyen à prendre des mesures préventives pour réduire le risque de victimisation. Dans ce plan d'actions implanté au niveau local, les différents acteurs de la chaîne de sécurité ont été impliqués, à savoir les services de prévention, les services de police et le parquet d'une part, mais aussi les sociétés de transports en commun, les centres commerciaux, les magasins de quartier, etc. d'autre part. Ce plan d'actions sera renforcé à l'avenir en dotant les acteurs de prévention locaux de l'expertise (formation) et des outils nécessaires.

Nouveaux accents de l'approche préventive administrative

I "Droit administratif renforcé" en tant que complément d'une politique préventive

Dans la lutte contre les groupes d'auteurs itinérants et les délits qu'ils commettent, toutes les possibilités en matière de droit administratif renforcé doivent être explorées. Cela signifie aussi que, au sein d'une politique préventive intégrale, les autorités administratives doivent pouvoir exercer leurs compétences de manière aussi optimale que possible pour pouvoir intervenir avec efficacité sur le plan administratif.

Fermeture administrative de cafés et autres lieux de rencontre

Il ressort de l'image criminelle que certains cafés et autres lieux de rencontre servent régulièrement d'endroits où les auteurs rentrent en contact, planifient des délits et revendent même des biens volés (recel). Cela montre l'importance que les autorités adminis-



tratives locales accordent à cet aspect, dans leurs domaines de compétence. Citons par exemple l'ajout de conditions aux permis d'exploitation et les possibilités offertes par les articles 134ter de la Nouvelle Loi communale (en cas de pratiques illégales ou non conformes) et 134quater de la Nouvelle Loi communale (en cas de troubles de l'ordre public par des comportements survenant dans un établissement) d'imposer la fermeture administrative de ces établissements pour une durée de 3 mois maximum. Par ailleurs, une étude scientifique sera initiée, sur base d'un case-study, sur son applicabilité et ses restrictions éventuelles. Une concertation avec la police locale et fédérale avant le lancement d'une procédure de fermeture est indiquée, afin de ne pas compromettre d'éventuelles enquêtes judiciaires en cours dans lesquelles l'établissement en question est impliqué.

Partant du concept "information led policing", les services de police, plus particulièrement les agents de quartier, doivent contribuer à visualiser les lieux de rencontre et les réseaux sociaux sous-jacents.

Organisation de contrôles intégrés

Ce contrôle intensifié doit, si nécessaire, aller de pair avec les contrôles intégrés et multidisciplinaires par les services d'inspection (service d'information et de recherche sociale, inspection économique, inspection financière, inspection incendie, contrôles par l'Office des étrangers).

Fraude à l'identité comme mode opératoire

Nous avons déjà évoqué l'importance de l'approche des documents d'identité volés. L'image criminelle montre que les auteurs itinérants font grand usage de fausses identités. Cela a aussi des implications sur d'éventuelles condamnations car l'usage d'identités changeantes

permet d'éviter des condamnations pour récidive.

Une approche synergétique entre les services compétents pour le Registre national, les services communaux compétents, l'Office des étrangers, les services de police, les parquets ainsi que les établissements pénitentiaires (notamment pour l'imposition d'une interdiction de retour en cas d'expulsion) est très fortement conseillée.

L'utilisation d'alias a aussi un impact sur une politique d'expulsion effective. Sans documents d'identité ou sans une reconnaissance par le consulat du pays d'origine, les personnes ne peuvent en effet pas être rapatriées. L'Office des étrangers a besoin d'un document de voyage délivré par le consulat ou l'autorité compétent pour ce rapatriement. Des éléments et documents ou copies de documents référant à la véritable identité de l'intéressé se trouvent souvent dans le dossier policier/judiciaire. Plus d'attention pour les données d'identification pendant l'enquête et une circulation fluide de celles-ci vers l'Office des étrangers augmentera le nombre effectif de rapatriements des membres des groupes d'auteurs après leur sortie de prison.

I Approche des activités de recel

Tant qu'il existera des marchés pour les biens volés, ceux-ci resteront convoités et visés. Dans une même logique, la prévention peut avoir un effet inhibiteur sur ces marchés. L'exemple type est le vol de métaux, déjà abordé précédemment. Depuis le 1 mars 2009, ceux-ci ne peuvent plus être librement valorisés auprès de quelque métallurgiste que ce soit. Etant donné la base juridique relativement instable d'une telle initiative, la création d'une base juridique solide est nécessaire ; une base légale qui permet d'établir une série d'exigences pour certains secteurs économiques.

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés



I **Travail en réseau et partenaires**

Coopérer avec les partenaires

Une politique de sécurité intégrale suppose une coopération et le partage d'informations avec des partenaires. Il existe déjà quantités de plates-formes de concertation qui ont plusieurs fois fait leurs preuves, par exemple la Plate-forme de concertation Sécurité Entrepreneurs Indépendants, la Plate-forme de concertation permanente Criminalité contre les entreprises et la plate-forme de concertation Autocriminalité. Le nouveau défi doit toutefois consister à fortifier les plates-formes déjà existantes par l'échange des informations entre ces plates-formes.

Il faut par ailleurs, sur base d'une analyse de risque des groupes cibles et des secteurs professionnels spécifiques, continuer à faire grand cas des plates-formes de concertation axées sur les groupes cibles. Par le biais

de cette approche spécifique, les actions émanant des autorités pourront, en collaboration avec les partenaires privés, être mises au point de manière aussi efficiente et efficace que possible.

Coopérer avec les citoyens et les entrepreneurs indépendants

Pour ce faire, les réseaux d'information de quartier (RIQ) doivent davantage être développés et appuyés. Ces réseaux d'information de quartier veillent à une circulation fluide des informations entre le citoyen et la police d'une part, et contribuent à la diffusion permanente de conseils et de mesures de prévention d'autre part. L'appui provenant du SPF Intérieur est professionnalisé et les RIQ seront stimulés et développés dans toute la Belgique. Les informations utiles à ce sujet peuvent être consultées sur www.reseauxdinformationdequartier.be.

Une nouvelle circulaire transformera le réflexe précédemment défensif des autorités vis-à-vis de ces RIQ en réflexe stimulant.

I Visualiser le circuit des bijoux et des montres

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les bijoux sont très prisés par les groupes d'auteurs itinérants. C'est pourquoi, il est important de visualiser le flux de ces biens "bijoux et montres" depuis l'achat auprès d'un bijoutier jusqu'au moment où ils sont éventuellement volés et recélés dans certains milieux. Cette analyse détaillée devrait nous permettre de prendre des mesures adéquates en vue de compliquer le vol, de faciliter la restitution par les services de police de bijoux ou de montres volés et de contrer le recel des biens volés.

I Approche répressive

Principes et points d'attention

Tout comme l'approche administrative préventive, l'approche répressive des auteurs itinérants repose sur une série de principes généraux, à savoir:

I l'importance de travailler tant sur les faits criminels que sur les structures criminelles sous-jacentes. Ce principe exige un échange permanent d'informations entre les régions où les faits sont commis, les arrondissements de faits, et les régions où les auteurs séjournent, les arrondissements de séjour. L'intervention judiciaire vise tous les segments de la structure criminelle : les observateurs, les exécutants, les receleurs et ceux qui organisent les réseaux à partir de l'étranger. Il est préconisé, lors d'une enquête sur des faits commis, d'ouvrir en même temps une enquête financière séparée ou incorporée, d'où l'intérêt d'intégrer l'expertise policière nécessaire dans le team d'enquête.

I l'importance du démantèlement des réseaux de recel. Rien qu'en faisant diminuer la demande de biens volés, l'offre de ceux-ci diminuera durablement. La lutte contre de tels réseaux souligne l'intérêt d'une approche judiciaire internationale. C'est en fait dans les pays d'origine que les biens volés ou les gains illégaux doivent être recherchés et saisis. Cela n'est possible que si les autorités des pays d'origine collaborent pleinement. L'application de la législation sur le blanchiment d'argent et la confiscation dans les différents pays est ici un facteur critique de succès incontournable. Il sera procédé à un inventaire des possibilités légales que les législations respectives proposent sur base, notamment, de l'expérience pratique acquise par le Parquet Fédéral relative à la coopération judiciaire internationale en cette matière.

I l'importance des constatations judiciaires de qualité et du flux efficient des informations au sein de la police. Seules des constatations de qualité aboutissent à l'identification de groupes d'auteurs ou permettent d'attribuer des faits criminels à un groupe d'auteurs connu. Le flux efficient des informations doit permettre aux différents services de police – en parfaite concordance – d'entreprendre des actions. Le rôle des carrefours d'information des arrondissements (CIA) est crucial. Vu les facultés d'adaptation des groupes d'auteurs, comme par exemple la diminution des communications téléphoniques, l'enquête ADN aura dans le futur une importance croissante dans l'approche judiciaire. *La "procédure de contrainte" telle que citée dans l'article 90 undecies §1 du Code d'Instruction criminel sera de préférence appliquée, étant donné que l'application de cette procédure ne requiert pas qu'il y ait un lien entre une trace et un prélèvement d'échantillon pour avoir accès à la banque de données "Criminalistique" ADN et pouvoir procéder à une comparaison. Un prélèvement d'échantillon contextualisé, en concertation entre le labo, le service de police et la victime, sera privilégié. De cette*

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

manière, le prélèvement d'échantillon et l'enquête coûteuse des traces contaminées seront évités autant que possible. La concertation BIRD¹⁷ élaborera de concert avec les spécialistes de l'Institut National de Criminalité et Criminalistique (INCC) un tableau des traces dont le prélèvement et l'exploitation seront réalisés en priorité sur toutes les autres car elles offrent le plus de chance de résultats.

Par ailleurs, l'augmentation récente du phénomène "skimming" met en exergue l'intérêt, d'entrée de jeu, de faire appel à l'expertise qui a été acquise par le Computer Crime Unit de la police judiciaire fédérale. Une coopération avec des acteurs privés¹⁸ est tout aussi importante.

- **l'importance de décourager le travail avec des mineurs.** L'image criminelle nous montre la présence manifeste de mineurs, souvent d'origine sédentaire, dans certains phénomènes criminels tels le vol à la tire et les cambriolages dans les habitations. Il s'agit généralement d'un travail "d'exécutant" mais ils sont parfois aussi en contact avec des receleurs. Outre la politique générale de régulation par les niveaux administratifs, les autorités judiciaires ont également un rôle à jouer en intervenant à l'encontre des réseaux qui exploitent ces mineurs. Il est par ailleurs essentiel que l'expertise dans le domaine de la criminalité commise par les mineurs soit davantage partagée en vue de prendre des mesures de régularisation adaptées au niveau national et international. Enfin, on peut aussi référer aux pénalisations spécifiques reprises à l'article 433 du Code pénal, où l'utilisation de mineurs

en vue de commettre des délits ou des infractions entraîne une aggravation de la peine.

Directives du Collège des Procureurs généraux.

La déclaration de politique du 22 mars 2007 relative à l'approche des auteurs itinérants a donné lieu à une directive du Collège des Procureurs généraux, à savoir la Col 1/2008 du 13 février 2008.

Cette circulaire confirme la définition des "auteurs itinérants" et reprend notamment les principes de base de l'approche répressive, les indications selon lesquelles il peut être déduit qu'il s'agit de faits commis par des auteurs itinérants et la manière dont les devoirs d'enquête doivent être effectués. Elle clarifie le rôle de chaque acteur judiciaire et réfère notamment pour ce faire à la plate-forme de concertation "BIRD" (Bandes Itinérantes – Rondtrekkende Daders) sous la direction du Parquet Fédéral et des personnes de référence au niveau policier et judiciaire.

Création d'une synergie entre les acteurs

La Col 1/2008 du Collège des Procureurs généraux a également pour intention de contribuer, en ce qui concerne l'approche judiciaire du phénomène, à une synergie renforcée entre :

- les parquets locaux et le Parquet Fédéral ;
- la police locale et la police fédérale ;
- l'approche nationale et internationale.

¹⁷ BIRD : groupe de travail Bandes Itinérantes Rondtrekkende Dadergroepen. Partant du souci d'arriver à une amélioration permanente et à une harmonisation réciproque de efforts judiciaires et policiers dans la lutte contre les groupes d'auteurs itinérants, un groupe de travail a été créé dans le cadre de la Col 1/2008 relative aux groupes d'auteurs itinérants sous la direction du Parquet Fédéral et est composé de représentants des parquets locaux, le Collège des Procureurs-généraux et de la police fédérale et locale. Ce groupe de travail développe la concertation policière existante entre les directions déconcentrées les plus concernées (PJF) et a déjà donné une première ébauche d'inventaire des problèmes récurrents dans l'enquête et le suivi des phénomènes criminels.

¹⁸ Comme par exemple ATOS Worldlines, une firme spécialisée en paiements et virements électroniques.



L'expérience montre, en outre, qu'une synergie plus étroite est nécessaire entre l'autorité judiciaire, les services de police et l'Office des étrangers.

La synergie entre le parquet local et le Parquet Fédéral

L'effort judiciaire dans la lutte contre les groupes d'auteurs itinérants se situe tant au niveau des parquets locaux que dans le chef du Parquet Fédéral.

Dans chaque parquet local, un magistrat de référence "groupes d'auteurs itinérants" est désigné par le procureur du Roi, avec une description de fonction détaillée qui doit permettre à ce magistrat de suivre de très près le phénomène dans son propre arrondissement. Ce magistrat est en même temps un point de contact pour les autres parquets locaux, le Parquet Fédéral et les services de police.

Le Parquet Fédéral fonctionne comme plaque tournante

de l'approche judiciaire des groupes d'auteurs itinérants. Un magistrat de référence pour le phénomène est également désigné au sein du Parquet Fédéral.

Le Parquet Fédéral peut être impliqué de différentes manières dans les dossiers :

- l'exécution d'une enquête pénale fédérale ;
- l'ouverture d'une enquête pénale fédérale en ce qui concerne les informations non exploitées ;
- l'ouverture d'une enquête fédérale proactive ;
- la coordination des enquêtes pénales ;
- la facilitation de la coopération internationale.

La coopération entre le Parquet Fédéral et les parquets locaux et la manière d'aborder le phénomène par le Parquet Fédéral pour ce qui concerne les "arrondissements des faits" seront poursuivies sans restrictions. La focalisation judiciaire, sous l'impulsion du Parquet Fédéral, continue à s'adresser en priorité aux "arrondissements de séjour". Pour chaque arrondissement de

L'approche des groupes d'auteurs itinérants

les défis renouvelés

séjour¹⁹, un magistrat est désigné au sein du Parquet Fédéral. Ce dernier veille à une collaboration étroite avec le parquet local.

Une concertation tactique et opérationnelle périodique basée sur une image solidement étayée reste encore toujours la pierre angulaire de cette coopération qui peut être décrite comme suit :

- *périodique* : toutes les 6 semaines ;
- *opérationnelle* : en matière de dossiers et de contenu ;
- *tactique* : sur les composantes arrondissementales, nationales et internationales ;
- *concertation* : aussi orientée, efficiente et concrète que possible ;
- *parquets locaux* : cette concertation se déroule avec les magistrats de référence des arrondissements de séjour de Bruxelles, Anvers, Liège et Charleroi. En fonction des dossiers à traiter, les magistrats de référence des parquets des arrondissements des faits y participent ;
- *image solidement étayée* : en vue d'une concertation efficiente, l'information arrondissementale doit donner une image adéquate du phénomène criminel au sein de l'arrondissement et DGJ/DJB doit, par le biais du flux d'informations existant, pouvoir établir les liens utiles entre les composantes supra arrondissementales .

Afin de poursuivre le renforcement de la synergie entre le Parquet Fédéral et le parquet local, des magistrats fédéraux délégués peuvent être désignés dans les parquets de ces arrondissements de séjour. Cette manière de procéder offre l'avantage d'un traitement fédéral des dossiers et va en même temps au-devant du constat selon lequel le suivi de certains groupes localement implantés ou personnes liées à ce genre de groupe exige une expertise locale spécialisée et une "connaissance du terrain" dont dispose davantage le parquet local.

La synergie entre la police locale et la police fédérale

Le phénomène est globalement abordé à partir des arrondissements de séjour vers les arrondissements des faits et vice-versa. Il est donc évident que les deux niveaux de la police intégrée orientent leurs actions en fonction du phénomène.

La police locale fait des efforts :

- dans le renforcement de sa position d'information envers les quartiers sensibles au phénomène, les cafés, les lieux de rencontre et les groupes de population. Il faut ici souligner le rôle extrêmement important et nécessaire des agents de quartier. Ils sont à même de renforcer la position d'information de la police, non seulement en communiquant des situations suspectes (faits) mais aussi en remarquant la présence de bases logistiques potentielles (groupes d'auteurs) ;
- en ce qui concerne l'enquête notamment par la qualité des premières constatations et l'intervention orientée vers les traces (ADN) qui en découle ;
- en ce qui concerne la capacité de recherche, principalement pour les arrondissements de séjour.

Le flux d'informations vers le carrefour d'information de l'arrondissement, la banque nationale de données et la direction "criminalité contre les biens" (DGJ/JDB) doit être strictement respecté selon la législation en vigueur (MFO-3).

La police judiciaire fédérale doit prévoir une capacité suffisante au niveau de l'arrondissement (PJF), tant quantitative que qualitative, pour répondre à cette approche prioritaire du phénomène.

- Quantitative : chaque directeur judiciaire prévoit un nombre suffisant d'enquêteurs (FTE) pour les besoins du procureur du Roi local et, en tenant compte des particularités de son arrondissement, pour travailler sur le

¹⁹ En 2010, les arrondissements définis comme étant des arrondissements de séjour des auteurs sont : Anvers, Bruxelles, Charleroi et Liège.

phénomène défini. Selon la législation en vigueur, le Procureur Fédéral peut, en outre, hypothéquer une partie de la capacité. Cette capacité fédérale comprend 15% de la capacité totale de la PJF pour ce qui concerne les arrondissements de séjour. Conformément aux directives du Procureur Fédéral, la police fédérale s'organisera de façon à pouvoir mettre cette capacité à disposition, le cas échéant à très court terme.

- Qualitative : le directeur judiciaire veille à pouvoir répondre à une norme de qualité élevée, tant dans le domaine de l'enquête judiciaire que dans celui de l'analyse opérationnelle.

La coopération entre le niveau local et le niveau de l'arrondissement est, outre le carrefour d'information de l'arrondissement, particulièrement "surveillée" par un manager de projet dans chaque PJF, et spécialement dans les PJF des arrondissements de séjour. Ce manager de projet est chargé du suivi du phénomène et veille à la circulation verticale et horizontale des informations et à la rationalisation des échanges d'informations avec la police locale. Il constitue, pour l'arrondissement, l'interlocuteur policier privilégié pour le parquet local, le Parquet Fédéral et les services de police. Il participe activement à la concertation prévue toutes les six semaines dans les arrondissements de séjour avec le Parquet Fédéral et le parquet local. L'expérience a démontré que la création d'un réseau entre le manager de projet et des personnes de référence au sein de la police locale, où des informations non seulement opérationnelles mais aussi stratégiques, tactiques et contextuelles sont échangées, signifie une plus-value pour le fonctionnement intégré.

Au niveau central (DGJ/DJB), la police judiciaire fédérale réalisera tous les six mois une analyse stratégique des phénomènes repris dans la définition des auteurs itinérants pour les besoins des autorités policières fédérales. Elle entretient par ailleurs un réseau avec



tous les managers de projet des PJF, afin de la seconder dans l'exercice de leurs missions. Ce réseau se réunit au moins deux fois par an. La direction DGJ/DJB assure également la coordination avec les autres directions centrales de DGJ, ainsi que la circulation des informations du terrain vers l'Analytical Workfile Furtum au niveau d'Europol.

En se fondant sur le concept "information led policing", il paraît opportun de lancer une enquête proactive soit dans les arrondissements de séjour, soit là où l'opportunité se présente suite à certaines indications, afin de visualiser la présence de groupes criminels d'auteurs itinérants, ce qui pourrait mener à une enquête réactive. Le recours aux indicateurs dans ce milieu criminel spécifique et la coopération performante entre police (de quartier) locale et PJF sont ici un facteur critique de succès.

L'approche des groupes d'auteurs itinérants les défis renouvelés

La synergie entre la composante nationale et internationale

Comme déjà mentionné dans la déclaration de politique du 22 mars 2007, l'expérience montre que la coopération internationale en matière de groupes d'auteurs itinérants ne peut pas se limiter à des contacts purement ponctuels et à l'exécution de demandes d'entraide judiciaire internationales pour les fondements d'une enquête belge.

La coopération internationale exige, en effet, un apport très spécifique lorsqu'il s'agit d'un seul et même groupe d'auteurs, souvent originaire d'une seule et même ville ou région, qui doit être approché dans son ensemble.

Cela suppose une action commune et préalablement concertée de deux pays qui dépasse l'approche au niveau belge. Une série d'opérations judiciaires couronnées de succès montre aussi que les efforts belges, tant financiers que sur le plan de l'enquête, ne seront honorés et aboutiront à un résultat que si l'approche du phénomène criminel s'insère dans une sensibilisation plus large au phénomène dans le pays d'origine.

Depuis la déclaration de politique du 22 mars 2007, le Parquet Fédéral a poursuivi ses efforts et ce, via les deux voies prévues dans la déclaration de politique, à savoir :

- l'élaboration d'un canevas tactique avec la Roumanie, qui allait de pair avec un "protocol of partnership" signé le 9 septembre 2008 entre le Parquet Fédéral et son pendant roumain DIICOT. Parallèlement au "Memorandum of Understanding" policier avec la Serbie en septembre 2008, la dernière main a été mise à un canevas tactique par le Parquet Fédéral avec le Parquet Général de Serbie. L'élaboration d'un canevas tactique avec l'Albanie est en préparation. En raison de l'image modifiée de la criminalité, le Parquet Fédéral doit également prendre des initiatives en ce sens avec la Moldavie en lieu et place du Monténégro tel que prévu dans la Col 1/2008 relative aux groupes d'auteurs itinérants.

- la facilitation de et l'appui à la coopération internationale visés par les parquets locaux qui sont l'unique garantie d'une approche uniforme au niveau international.

La coopération avec nos pays voisins n'est pas perdue de vue, en particulier dans le cadre de la concertation euréégionale Meuse-Rhin et la concertation Benelux.

Tout cela ne pourra être réalisé que si une marge budgétaire permanente est créée pour permettre au Parquet Fédéral de donner efficacement et directement forme à cette approche internationale.

La synergie entre l'autorité judiciaire, les services de police et l'Office des étrangers

L'expérience nous apprend que, dans le cadre des enquêtes judiciaires sur les auteurs itinérants, des personnes qui séjournent illégalement sur le territoire sont régulièrement découvertes. *Une collaboration étroite avec l'Office des étrangers peut apporter une plus-value au cours de la phase de recherche par la fourniture de données d'identification et de matériel visuel des étrangers, ainsi qu'un aperçu des dossiers de régularisation. En ce qui concerne les empreintes digitales, les profils établis par la police peuvent être envoyés pour comparaison et identification dans le système 'Printrak' de l'Office des étrangers, ce qui peut s'avérer extrêmement utile pour le recueil d'informations supplémentaires concernant certains suspects.*

■ **Suivi des victimes**

Dans une période d'augmentation du nombre de cambriolages dans les habitations, en particulier dans les grandes villes, il était important que la définition, la position et la formation du conseiller en technoprévention soient déterminées²⁰. La sensibilisation à cette fonction demande qu'une offre suffisante puisse être assurée au sein de chaque zone de police.

²⁰ SPF Intérieur: PREV 31: Circulaire expliquant la fonction, le profil et la reconnaissance des conseillers en technoprévention - M.B. 4 mars 2010.



Lors des reprises de contact des victimes de cambriolages dans les habitations, une proposition de conseils technopréventifs est toujours faite. Ces conseils sont aussi de plus en plus proposés via des sessions d'information et des brochures ou avis adressés à des groupes cibles spécifiques et ce, au sein de la phase proactive dans le but d'éviter la victimisation.

Outre cette offre de conseils en technoprévention, un accompagnement des victimes ou leur renvoi vers un service d'aide aux victimes est également proposé. En troisième lieu, il est tout à fait nécessaire de pouvoir obtenir des informations supplémentaires potentiellement utiles à une élucidation éventuelle ou à un lien vers des groupes d'auteurs itinérants.

Chaque victime reçoit, dès sa déclaration, les informations utiles et nécessaires pour connaître les étapes à entreprendre à chaque phase de la procédure et où elles peuvent s'adresser pour davantage d'appui ainsi que le suivi du dossier via les services d'accueil des victimes. La coordination en matière de collaboration de tous les partenaires dans le suivi des victimes est élaborée

au sein d'un accord de coopération ou de protocoles d'accord.

■ **Suivi des auteurs condamnés**

En cas de sanction des auteurs, l'exécution de la peine dans le pays d'origine a un effet hautement dissuasif. L'expérience montre qu'il existe toute une série de freins juridiques et pratiques qui font que ce transfert ne se fait qu'au compte-gouttes. Dans un futur proche, la Justice, avec les autorités judiciaires, établira un relevé des facteurs qui font obstacles et élaborera des pistes de solutions.

Au cours de la phase qui suit la condamnation définitive, la compétence de l'Office des étrangers en tant qu'aveugnant dans l'exécution de la peine est une donnée importante. *L'Office des étrangers dispose par exemple de la possibilité d'imposer à un étranger condamné pour des faits importants une interdiction de séjour de 10 ans sur tout le territoire Schengen. Une coopération aisée entre le magistrat traitant et l'Office des étrangers est nécessaire pour que ce dernier puisse prendre ces mesures.*

La problématique des groupes d'auteurs itinérants a clairement une dimension internationale, tant au niveau de l'Union européenne qu'en dehors.

Cette dimension internationale se manifeste en premier lieu par les activités criminelles qui sont commises dans notre pays et ce, par des auteurs originaires d'autres pays. Au niveau de la maîtrise du phénomène, l'approche internationale est cruciale.

Une série d'initiatives a été prise ces dernières années dans notre pays à l'encontre des groupes d'auteurs itinérants. Des résultats ont été obtenus : des auteurs ont été arrêtés, le butin (le cas échéant) a été restitué aux propriétaires, plusieurs contrôles de police ont été effectués sur le terrain, rendant certains phénomènes criminels momentanément maîtrisables. Dans ce contexte, les services de police et les magistrats, le Parquet Fédéral en tête, ont déjà joué toutes les cartes de la coopération internationale.

Les instruments juridiques internationaux existants et actualisés, au niveau européen ou bilatéral, ont pour plus-value concrète d'avoir grandement favorisé la coopération opérationnelle entre notre pays et les pays d'origine des auteurs.

Les experts belges sont aujourd'hui convaincus qu'il faudra davantage que la coopération policière et judiciaire actuelle afin d'arriver à une maîtrise durable de ces phénomènes criminels. Les pays d'origine des auteurs y sont activement impliqués.

Il s'agira à l'avenir pour ces pays d'origine de prendre des mesures proactives dans leur pays à l'égard de ces

groupes d'auteurs qui opèrent dans notre pays et dans d'autres pays victimes.

Cette intervention proactive sera cependant uniquement possible si la problématique des auteurs itinérants est mise à l'agenda international. Cette inscription à l'agenda politique suppose en premier lieu que le phénomène criminel soit considéré comme "sui generis" par tous les pays concernés, qu'il s'agisse des pays victimes ou des pays d'origine. Une fois cette étape franchie, les mesures complémentaires judiciaires et policières à prendre pourront être analysées au niveau politique.

A court terme, la Présidence belge de l'Union européenne en 2010 constitue une opportunité afin d'augmenter la reconnaissance du phénomène au niveau international. Des initiatives doivent être prises pour sensibiliser les états membres à cette problématique, tels que l'organisation d'un "Awareness meeting".

Ces initiatives à court terme signifient à leur tour une participation à la formulation d'une politique au niveau européen (insertion dans l'Organised Crime Threat Assessment (OCTA), ...), afin que les auteurs itinérants retiennent l'attention des institutions internationales en raison de l'impact sociétal qu'ils provoquent.

Les trois sujets les plus importants qui peuvent donner une impulsion à l'approche européenne sont : l'élaboration d'une définition internationale uniforme des groupes d'auteurs itinérants, la stimulation de la création d'image et donc le renforcement de la reconnaissance de la problématique.

Conclusion

Notre société moderne se caractérise par l'internationalisation, la mobilité et l'informatisation. Un espace de libre circulation des personnes et des biens a été créé au cours des dernières décennies au sein de l'Union européenne. Le territoire de l'Union a été élargi avec l'arrivée de divers nouveaux états membres.

Tous ces facteurs environnementaux rapidement changeants ont fait inévitablement apparaître de nouveaux phénomènes de criminalité, modes opératoires et types d'auteurs. Les groupes d'auteurs criminels réagissent rapidement et activement aux possibilités offertes par la disparition des frontières intérieures et la création de nouveaux marchés.

Pour pouvoir effectivement les contrer, il est d'une importance fondamentale de pouvoir régulièrement actualiser l'image en fonction de la stratégie à suivre et de l'approche opérationnelle à adopter. Cela vaut à coup sûr aussi pour les délits commis par les groupements d'auteurs itinérants. Les efforts fournis ces dernières années dans l'approche des auteurs itinérants et les expériences concrètes sur le terrain ont heureusement porté leurs fruits. Les instances de recherche et de poursuite ont acquis beaucoup de savoir-faire dans la manière d'aborder les groupes d'auteurs itinérants et on peut maintenant se baser sur ce savoir-faire pour poursuivre la lutte. Le présent rapport en est une preuve tangible.

L'approche des auteurs itinérants reste fidèle à la philosophie d'une approche intégrale et intégrée au travers de toute la chaîne de sécurité. Les mesures existantes ont été renforcées et de nouvelles mesures ont été postulées au sein des différents maillons de la chaîne de sécurité.

Concrètement, dix points prioritaires ont été définis pour la nouvelle approche. Il s'agit :

- de l'utilisation de nouvelles techniques de réalisation de l'**image** et d'**analyse** ;
- d'initiatives supplémentaires dans le domaine du fonctionnement en réseau avec les **partenaires externes** ;
- de l'application intensive des principes du **droit administratif renforcé** ;
- des mesures spécifiques par rapport aux vols de **bijoux** ;
- des mesures prises pour affiner l'approche judiciaire, notamment pour les nouveaux phénomènes de criminalité et par un emploi optimal des **méthodes de recherche** spécifiques ;
- l'amélioration de l'**accueil (suivi) des victimes** par des revisites ;
- des mesures pour rendre l'**exécution de la peine** plus effective, notamment par le transfert des personnes jugées vers leur pays d'origine en vue de l'exécution de leur peine ;
- d'une approche sans faille des réseaux qui exploitent les **mineurs** ;
- de la clarification du rôle des différents acteurs, comme par exemple la relation entre le manager de projet et la **personne de référence** de la police locale ;
- de l'inscription durable de la problématique à l'**agenda international**, notamment dans le cadre de la Présidence européenne.

Cette nouvelle approche représente à nouveau une étape vers une lutte plus efficiente et effective des auteurs itinérants visant à mener vers une société plus sûre grâce aux efforts communs.

L'approche des groupes d'auteurs itinérants [Notes] Les défis renouvelés



.be



ibz
www.ibz.be